RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 52727C3D-444A-499F-BF68-EC0EDF6323DD

AMENAGEMENT FLEXIBILITE SARL
Société par actions simplifiée
au capital de 16 345 euros
Siège social : [redacted]

429 639 180 RCS CRETEIL

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 22 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt cinq,
Le vingt deux juillet,
A midi,

Monsieur Dominique PETIT, demeurant [redacted]

Associé Unique de la société **AMENAGEMENT FLEXIBILITE SARL**,

A pris les décisions suivantes :

- Modification de la dénomination sociale consécutivement à la transformation de la société en SAS ;
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé unique décide, consécutivement à la transformation de la Société en société par actions simplifiée, qu'il y a lieu de supprimer la mention SARL figurant dans la dénomination sociale et constate que les statuts refondus en date du 20 juin 2025 intégraient d'ores et déjà cette modification.

Il y a donc lieu de considérer que la dénomination de la Société est AMENAGEMENT FLEXIBILITE à compter de cette même date.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Dominique PETIT
Signé en la forme électronique

